



Ecoles : mobilisation départementale

Les pouvoirs publics et l' Education nationale se mobilisent en Loir-et-Cher pour répondre à la problématique de la scolarité dans les territoires ruraux.

«Intérêt, réalisme, méthode», c'est par ces mots qu'a résumé André Pierre-Louis, sous-préfet de Vendôme, la teneur et l'objectif de la convention-cadre signée le 14 mars à la mairie d'Areines. Un dispositif mis en place pour développer une offre éducative de qualité dans les départements ruraux et qui constitue une priorité pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé. Nicole Jeantheau n'en a fait pas fait mystère : «*Nous déplorons une baisse de la démographie scolaire*», expliquait la maire d'Areines.

Signée pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2018, cette convention permet de maintenir et d'améliorer une offre éducative de qualité en ouvrant la possibilité d'une réorganisation du réseau des écoles par le biais de protocoles locaux avec les élus du territoire concerné. Ce qui devrait permettre de dégager des postes d'enseignants supplémentaires et des dotations en correspondance. Une convention cosignée par André Pierre-Louis, sous-préfet de Vendôme, représentant le préfet de Loir-et-Cher, Katia Béguin, la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Valérie Baglin-Le Goff, la directrice académique de l'Education nationale du département, Catherine Lhéritier, présidente de l'association des maires de Loir-et-Cher et Patrick Marion, de l'association des maires ruraux. Ce dernier appuyant sur le fait que «rester seul, c'est fini». Catherine Lhéritier faisant valoir pour sa part « *tout l'intérêt que représentait cette convention pour l'aménagement du territoire* ».